



GSTAAD-EVENTS
SUPPORTER

CONTRAT

Nom d'entreprise : _____

Nom personnel : _____

Adresse + Téléphone : _____ + _____

En cas d'adresse de facturation divergente, nous vous prions de bien vouloir indiquer celle-ci au verso.

Je choisis l'affiliation suivante

(veuillez indiquer le nombre d'affiliations; en l'absence de résiliation, l'affiliation est prolongée d'une année):

_____ Gold Supporter CHF 11'500.- hors TVA

_____ Silver Supporter CHF 5'000.- hors TVA

_____ Bronze Supporter CHF 800.- hors TVA

Je souhaite commander l'Add On suivant

(veuillez indiquer le nombre; en l'absence de résiliation, l'Add On prolongé d'une année. Sous réserve de modification des prix)

_____ Abonnement annuel de remontées mécaniques transmissible
de la Destination Gstaad* y compris parking en hiver
(max. 2 abonnements par affiliation, sans Glacier 3000) CHF 1'500.- TVA comprise.

_____ Carte stationnement 2h commune de Saanen CHF 400.- TVA comprise.

_____ Pass ski de fond Suisse CHF 140.- TVA comprise.

*Valable pour les remontées mécaniques: Wispile, Eggli, Horneggli, Hornberg, Rinderberg, Videmanette, Wasserngrat, Sanetsch, Gsteig, Lauenen

Mention du nom dans les brochures / sur le site web GST et Top Events

Mention avec nom / nom d'entreprise (voir ci-dessus) aucune mention

Par le biais de mon affiliation, je souhaite soutenir l'organisation villageoise suivante:

Gstaad Saanen Schönried Saanenmöser
 Lauenen Turbach Abländschen Gsteig Zweisimmen

Je souhaite recevoir la facture de membre et la correspondance par e-mail.

Je souhaite les recevoir à l'adresse e-mail suivante : _____

J'ai pris connaissance des conditions générales du contrat mentionnées au verso.

Lieu, date

Signature membre

Signature
Gstaad Saanenland Tourismus

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT

1. Exécution

Avec votre facture annuelle en novembre, Gstaad Saanenland Tourismus (GST) vous fait parvenir toutes les dates des manifestations prévues pour la Destination ainsi que diverses informations concernant le lancement de la prévente, l'achat de billets ainsi que l'utilisation de vos dons de sponsoring. Les organisateurs des Top Events vous contactent ensuite personnellement, réservent les places assises et assurent toutes les prestations relatives à la manifestation comprise dans le Sponsoring Package. Une partie de ces billets sont transmissibles ou peuvent être émis au nom d'une personne de votre choix. Possibilité de s'adresser aux organisateurs lorsqu'une catégorie de billets supérieure est souhaitée (paiement de la différence).

Toutes les prestations complémentaires (Add On) sont envoyées par courrier avec la facture annuelle.

2. Droit aux prestations

Le membre a droit à une prestation des services complète pour les prestations qui lui reviennent conformément à la spécification des services de son Sponsoring Package, à condition que le membre respecte les conditions de références pour les prestations fixées par les différents organisateurs et institutions. Un remboursement des prestations non utilisées est exclu.

3. Obligation d'information

Gstaad Saanenland Tourismus (respectivement les partenaires de prestation) s'engagent à ce que le membre obtienne des informations complètes en temps voulu. Ils garantissent que le membre puisse bénéficier des prestations souhaitées conformément au droit contractuel (envoi ponctuel de cartes commandées, invitations, etc.)

4. Obligation à dommages et intérêts en cas de force majeure

Si une manifestation ne peut fournir sa prestation entièrement ou partiellement en raison d'un cas de force majeure, ni Gstaad Saanenland Tourismus, ni la manifestation en question peuvent être tenus responsables.

5. Possibilité de modifications du forfait prestations

Le contenu du forfait prestations, respectivement son prix, peuvent être modifiés chaque année au 1^{er} janvier par Gstaad Saanenland Tourismus. Le membre doit être informé de ces modifications au moins un mois avant l'expiration du délai de résiliation.

6. Transmissibilité

Les différentes prestations (p. ex. abonnement saisonnier) peuvent être transmises par le membre à des personnes naturelles de son choix. Une délivrance des prestations à des entreprises – à savoir des personnes morales – est uniquement possible avec l'autorisation formelle du partenaire de prestations en question.

7. Modalités de paiement

La contribution annuelle pour une affiliation est facturée au début de chaque année (payable dans les 30 jours).

8. Début du contrat / résiliation

Le contrat d'affiliation est établi entre le membre et Gstaad Saanenland Tourismus; il entre en vigueur le 1^{er} janvier. Il s'agit d'un contrat à durée indéterminée qui peut être résilié chaque année au 31 décembre avec 3 mois de délai de résiliation. Même si le membre n'a pas perçu de prestations, une résiliation anticipée avant le 31 décembre n'est pas admise.

9. Affiliation en cours d'année

En cas d'affiliation après le 1^{er} janvier, tout droit rétroactif aux prestations est exclu.

10. Interlocuteur / exécution

Gstaad Saanenland Tourismus est votre interlocuteur ainsi que l'instance de règlement pour toutes les questions touchant au Gstaad Event Supporter Club.

11. Transmission d'adresses

Gstaad Saanenland Tourismus est autorisé à transmettre l'adresse des membres aux manifestations et institutions bénéficiaires.

12. Droit applicable / lieu de juridiction

Pour les points non réglés dans les dispositions générales, le Code des obligations suisse s'applique. Le lieu de juridiction est 3792 Saanen.